

# La société belge Sioen veut quitter la Bourse de Bruxelles après y avoir été cotée pendant 26 années

■ Les familles actionnaires veulent lancer une offre publique d'achat.

Les actionnaires majoritaires de l'entreprise belge Sioen ont décidé de sortir l'entreprise de la Bourse de Bruxelles. Comment? En offrant aux actionnaires minoritaires 23 euros par action, selon le *Tijd* qui cite la patronne de l'entreprise Michèle Sioen. Les actionnaires, essentiellement la famille Sioen, possèdent 65,25% du capital au travers de deux holdings (Sioen Industries et Sihold), et doivent donc convaincre les autres actionnaires de leur revendre 34,75% du "flottant" coté à la Bourse de Bruxelles. Une offre publique d'achat (OPA) serait lancée, puis suivie d'une procédure de retrait de la cote, à condition que les acheteurs disposent de 95% du capital.

Est-ce une bonne affaire pour ces derniers? "L'actionnaire qui a acheté

*lors de l'introduction en Bourse en octobre 1996 s'en sort plutôt bien, avec un rendement annuel de 8,9%, nous explique Xavier Servais (chez le conseiller en investissement Delande). Et l'offre est correcte, qui inclut une prime de 28% par rapport aux derniers cours de Bourse. Mais il y a des chances que l'on puisse bénéficier d'un petit geste supplémentaire, dans le cas où des actionnaires manifesteraient leur mécontentement."*

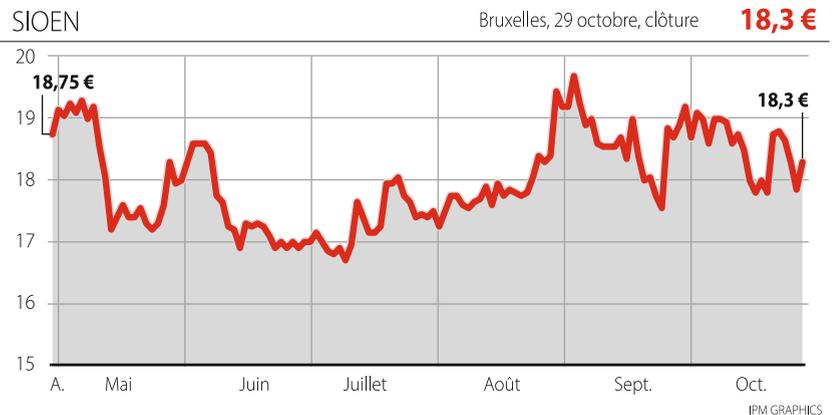
Beaux produits, année difficile

Sioen, comme toutes les entreprises traditionnelles, connaît une année difficile en raison de la pandémie. Ce spécialiste des toiles "techniques" enduites, qui a reconditionné au printemps des unités de production pour fabriquer des masques de protection, a dû faire face au ralentissement des commandes. Ce qui se traduit en Bourse par une valorisation moyenne, alors que la cotation représente un coût et des obligations non négligeables. Mais sur le fond, les analystes qui suivent cette entreprise étaient en septembre, à l'achat ou au pire, recommandaient

*"Celui qui a acheté lors de l'IPO s'en sort plutôt bien."*

Xavier Servais

Administrateur-délégué de la société de conseil Delande



de conserver le titre. L'analyste d'ING avait fixé à la mi-septembre un objectif de cours à 24 euros, au-dessus du prix de l'offre envisagé par les actionnaires majoritaires. Ce retrait de la cote est donc pour beaucoup d'actionnaires une mauvaise nouvelle.

Un beau rendement sur le long terme

Pour rappel, Sioen avait été introduit en Bourse au prix de 1 400 francs belges, soit 34,70 euros. Ensuite l'action avait été divisée par 10, ce qui ramène le prix d'introduction à 3,47 euros. Elle se traitait jeudi à 18,30 euros, en

hausse de 2,52%, avant de voir sa cotation suspendue.

Un bon moment pour acheter

L'offre nécessiterait le financement de quelque 145 millions d'euros, mais l'argent n'est pas cher actuellement, et la rentabilité de l'entreprise permettrait de rendre l'opération rentable en peu de temps. Contrairement à d'autres opérations du même type, le prix envisagé n'est pas pingre. Les minoritaires feront donc sans doute la grimace, mais ils ne seraient pas lésés.

Patrick Van Campenhout

## Regain des fraudes sur les comptes bancaires via les SMS notamment

■ Les témoignages récoltés par "La Libre" montrent des similitudes dans le modus operandi.

Méfiez-vous toujours des SMS qui vous incitent à entrer en contact avec votre banque en ligne. Cette mise en garde, déjà faite maintes fois, n'empêche pas nombre de personnes de se laisser prendre, comme le confirment plusieurs témoignages qui nous sont parvenus ces derniers jours.

Prenons le cas de Didier (prénom d'emprunt). Il y a quelques jours, il reçoit un SMS lui demandant de cliquer sur un lien BNP Paribas Fortis pour prolonger son accès à Easy Banking. Comme ce message paraissait sérieux, il a suivi les instructions: il a donné son numéro de carte et puis son numéro de client. Ensuite, il a été invité à prendre son digipass. Quand il a entré le code donné par celui-ci; tout s'est bloqué. Il a appelé le numéro affiché, qui était celui de la banque. Laquelle l'a prévenu qu'il s'agissait d'une fraude et qu'elle avait dès lors pris les mesures nécessaires. Entretemps, les fraudeurs avaient réussi à transférer près de 500 euros en trois retraits.

Valentine (prénom d'emprunt) a connu le même genre de mésaventure, également pour un montant proche de 500 euros. Si les montants subtilisés ne sont pas plus élevés, cela peut être lié aux limites appliquées sur les transactions via les app mobiles, explique Olivier Bogaert, Commissaire au FCCU (Federal Computer Crime Unit).

Via les réseaux sociaux

Nous avons interrogé BNP Paribas Fortis, qui nous a confirmé avoir connu une augmentation des escroqueries par hameçonnage en général ces derniers mois et donc par SMS, ce qu'on appelle le "smisting". D'après ses informations, les autres banques sont également touchées, mais aussi de nombreuses autres entreprises. BNPP Fortis a organisé de nombreuses campagnes en 2020 pour mettre en garde ses clients et en annonce d'autres pour les mois à venir. Autre question: comment les fraudeurs ont-ils accès aux numéros de téléphone? "Les gens diffusent pas mal d'informations via les réseaux sociaux. Sur LinkedIn, ils communiquent nombre de données professionnelles comme leur adresse mail et leur numéro de téléphone", constate Olivier Bogaert.

AvC

## AB InBev ne paiera pas un acompte sur le dividende 2020

AB InBev continue à faire face à l'incertitude et à la volatilité qui découlent de la pandémie de Covid-19, admet le groupe brésilien à l'occasion de la publication de ses résultats trimestriels. La société renonce au paiement d'un acompte sur le dividende 2020. Le chiffre d'affaires et les volumes de bière sont par contre en hausse. "Cette décision est conforme à notre discipline financière et donne la priorité à nos engagements de réduction de l'endettement, qui ont été affectés par la pandémie de Covid-19", explique AB InBev dans un communiqué.

Au troisième trimestre, le chiffre d'affaires (produits) a augmenté de 4%, à 12,8 milliards de dollars (11 milliards d'euros). Il est cependant en baisse de 6,8% sur les neuf premiers mois de l'année.

Les volumes ont crû de 1,9% entre juin et septembre. Une hausse liée au marché sud-américain (+20%). Les volumes de bière ont connu une hausse mondiale, les autres boissons affichant une baisse.

Les bénéficiaires subissent une forte baisse. Pour le 3<sup>e</sup> trimestre, le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est de 1,58 milliard de dollars, une diminution d'environ 34% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019. Le bénéfice par action affiche 0,52 dollar, pour 1,51 dollar un an plus tôt.

En Belgique, AB InBev accuse le coup, tout comme l'ensemble du secteur de la bière depuis le début de la crise du coronavirus. Le groupe, de par sa présence dans les canaux de consommation hors domicile, dans les événements et les festivals, fait face à "un impact significatif de Covid-19 en Belgique", selon Fabio Sala, président pour la zone Belgique, Pays-Bas, France, Luxembourg. "Étant donné que de nouvelles restrictions pour la consommation hors domicile seront adoptées, nos perspectives pour le quatrième trimestre 2020 restent prudentes." La proposition de dividende pour l'ensemble de l'année 2020 sera annoncée avec les résultats de l'exercice 2020 le 25 février 2021. (Belga)